



communiqué

N°: 106
No.:

LE 11 JUILLET 1984

RÉACTION DU CANADA A LA RECOMMANDATION DE LA INTERNATIONAL TRADE COMMISSION DES ETATS-UNIS CONCERNANT LES IMPORTATIONS D'ACIER

L'honorable Francis Fox, ministre du Commerce extérieur, a fait la déclaration suivante aujourd'hui concernant les mesures proposées par la International Trade Commission des Etats-Unis (USITC) relativement à l'importation de certains produits sidérurgiques.

"Je suis très concerné par la décision de la USITC de recommander au Président Reagan l'imposition de contingents et de tarifs sur les importations de certains produits sidérurgiques. L'application de ces restrictions risque de réduire considérablement les exportations d'acier canadien. Le Canada estime que des restrictions globales affectant les exportations canadiennes ne sont pas requises."

La recommandation et le rapport détaillé de la USITC seront officiellement remis au Président Reagan plus tard en juillet. Le Président devra alors, dans les 60 jours qui suivent, décider s'il accepte, rejette ou veut modifier la recommandation de la Commission.

Monsieur Fox a déclaré que "le Gouvernement réagira de façon énergique pour faire face à toute restriction qui affecterait l'industrie canadienne. L'ambassadeur Brock, représentant des Etats-Unis au commerce, nous a donné l'assurance que toutes les consultations nécessaires seraient menées avec le Canada. J'ai l'intention de le rencontrer le 24 juillet pour lui soumettre personnellement notre cas. Mon objectif premier sera de veiller à ce que nous continuions d'avoir plein accès au marché américain."

En préparation de cette réunion, le ministre rencontrera le 17 juillet des représentants de l'industrie canadienne, des provinces et du monde du travail afin d'examiner la recommandation de la USITC et de coordonner une stratégie visant à protéger les exportations de cette industrie vitale sur le marché américain.